



**Question écrite de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Willy BORSUS, Ministre des Indépendants et des PME,
concernant la délocalisation des sièges de certaines start-ups belges
- déposée le 26 avril 2016 -**

Monsieur le Ministre,

L'année dernière, les Belges n'ont créé pas moins de 82.571 starters, soit près de 2% de plus qu'en 2014 et un record historique en termes de chiffres absolus. De manière tout aussi encourageante, le 1^{er} trimestre 2016 affichent des résultats provisoires qui laissent penser à une nouvelle augmentation des entreprises créées de 6.4% par rapport à la même période l'année dernière. Des statistiques qui peuvent s'expliquer, selon les experts, par l'amélioration de la confiance des entrepreneurs et un accès au financement plus aisé que par le passé.

Malgré ces perspectives encourageantes, un phénomène parallèle semble prendre de l'ampleur au cours de ces dernières années. En effet, certaines enquêtes ont démontré une multiplication des starters belges qui installent leur siège social dans un pays étranger tout en prestant bel et bien leur activité sur le sol belge. En 2015, 4.2% des starters, soit 3.492 entrepreneurs, auraient ainsi opéré depuis l'étranger.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Confirmez-vous ces statistiques selon lesquelles près de 4.2% des starters belges auraient choisi de délocaliser le siège de leur activité tout en prestant sur le sol belge ?
- Votre département a-t-il déjà pu mettre en exergue les principaux facteurs permettant d'expliquer cette stratégie de délocalisation choisie par ces entrepreneurs ?
- Des mesures sont-elles actuellement à l'étude au sein de vos services afin d'attirer à nouveau sur notre territoire les start-ups dont le siège social est actuellement implanté à l'étranger, et endiguer ce phénomène de délocalisation ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

LE MINISTRE DES CLASSES MOYENNES, DES INDEPENDANTS, DES PME, DE L'AGRICULTURE ET DE L'INTEGRATION SOCIALE

Réponse à la question n° 420 du 29 avril 2016 posée par Madame Katrin JADIN

Question 1

Les chiffres calculés par mes services se basent sur la statistique des assujettis à la TVA. D'après les résultats provisoires pour l'année 2015 établis à partir des chiffres mensuels, il y aurait 86.034 starters, à savoir des entreprises qui reçoivent pour la première fois un numéro TVA ou dont le numéro de TVA était suspendu et a été réactivé. Parmi ces starters, 2.830, soit 3,3%, ont un siège social à l'étranger.

Question 2

Mon administration ne dispose pas de données ou d'études permettant d'expliquer une stratégie de délocalisation de start-ups. Une étude est actuellement menée par le Conseil Central de l'Economie afin d'identifier les problèmes spécifiques rencontrés, en Belgique, par les sociétés en croissance. Cette étude devrait permettre de dégager des pistes de réflexion quant aux mesures à prendre afin de faciliter l'accès de ces sociétés au financement et ce, aux différentes étapes de leur développement.

Question 3

Le Tax Shelter fait partie d'une batterie de mesures prises par le Gouvernement fédéral en vue de stimuler le financement « alternatif » pour tous les start-ups. Il comprend un avantage fiscal pour les personnes physiques, par rapport aux investissements réalisés à partir du 1 juillet 2015. Par ailleurs, il vise à stimuler le recours au capital-risque chez les start-ups, et pour lequel le marché belge demeure encore fragmentaire. Par conséquent, pareille mesure contribue à créer un climat favorable en Belgique qui pourrait encourager les entreprises à s'implanter dans notre pays.

Willy BORSUS